

Financement d'organismes pour des projets en urbanisme et en aménagement du territoire de portée régionale - Appel à projets en cours jusqu'au 27 septembre

19 août 2024

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation invite les organismes à but non lucratif (OBNL) québécois, les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté (MRC) à déposer leurs demandes d'aide financière pour des projets en urbanisme et en aménagement du territoire de portée régionale. Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du volet 2 de la mesure stratégique 1.4 du [plan de mise en œuvre \(PMO\) 2023-2027](#) de la [Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire \(PNAAT\)](#). Les organismes intéressés ont jusqu'au 27 septembre 2024 pour déposer leur demande.

Les projets doivent viser l'accompagnement des organismes municipaux dans leurs réflexions, leurs responsabilités et leurs initiatives en urbanisme et en aménagement du territoire. Ils peuvent par exemple faciliter l'accès à une expertise dans un domaine précis, ou permettre la production de données ou l'embauche de professionnels. Les projets doivent en outre faire l'objet d'une concertation entre les instances municipales concernées et être de portée régionale.

Information supplémentaire pour la soumission de projets

Les demandes d'aide financière peuvent être déposées jusqu'au 27 septembre 2024, inclusivement.

Pour obtenir plus d'information sur cet appel à projets et sur la façon de déposer une demande, rendez-vous sur la page [Financement d'organismes pour des projets de portée régionale](#) ou consultez le guide [Aide financière pour soutenir le milieu municipal en aménagement du territoire - volet Financement d'organismes pour des projets de portée régionale](#).

Faits saillants :

- Le 6 juin 2022, la toute première PNAAT, intitulée *Mieux habiter et bâtir notre territoire*, a été rendue publique. Le gouvernement du Québec s'est ainsi doté d'une vision stratégique réfléchie et ambitieuse pour guider l'action collective en matière d'architecture et d'aménagement du territoire au Québec.
- Avec le PMO 2023-2027 publié en juin 2023, le gouvernement a rendu publiques les mesures structurantes qui seront déployées jusqu'en 2027 pour réaliser la PNAAT; celles-ci permettront d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et Québécois, au bénéfice des générations futures, tout en renforçant la collaboration avec les partenaires sur le terrain.
- Avec l'annonce en mai dernier de [huit premières initiatives](#) financées dans le cadre du volet 2 de la mesure stratégique 1.4 - Soutenir le milieu municipal en aménagement du territoire, le gouvernement du Québec a démontré sa volonté d'agir avec célérité.

Pour plus d'information



Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Québec Québec

Canada G1R 4J3

 www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales